

ASSEMBLEE GENERALE
Salle des fêtes de Cottency
Jeudi 25 février 2010 – 18 h 30

Après avoir remercié Mme MAILLART pour la mise à disposition de la salle des fêtes, le Président LECLABART souhaite la bienvenue à Monsieur BLEYAERT, Président de la CC du Canton de Conty, à l'ensemble des délégués ainsi qu'aux membres de la commission développement économique.

Il présente les excuses de M. le Sous Préfet, de Mme LO PRESTI et de Mme LHOMME.

appel : le quorum est atteint – 50 présents – 11 pouvoirs – 6 absents

1/ ZAC du Bosquel

Monsieur LECLABART cède la parole à Jean Bernard GRUBIS pour une présentation complète du dossier. Ce dernier :

- Retracer l'historique du dossier et rappelle les éléments qui ont conduit les Com de Com de Conty et du Val de Noye à vouloir travailler ensemble, à savoir la création en 2006 de l'échangeur de l'A16 au Bosquel, son positionnement à mi chemin des 2 territoires et la nécessité de s'associer pour pouvoir supporter la charge financière d'un tel projet.

- Revient sur l'étude comparative qui a conduit au choix du site du Bosquel et au rejet de celui d'Essertaux

- Présente le dossier de création dont le but était d'arrêter le périmètre opérationnel (47 ha) et de fixer le mode de gestion (régie) de la future zone d'activités

- Précise le budget prévisionnel de l'opération : 17 M € HT avec un reste à charge estimé pour les collectivités de 4,5 M € HT. Un découpage en 3 tranches est prévu avec une 1^{ère} tranche d'un montant estimé à 11 M € HT.

- Indique que certaines étapes restent encore à franchir : dossier de réalisation notamment conditionné par l'avancée du PLU du Bosquel et l'aboutissement du dossier loi sur l'eau

- Achève sa présentation en évoquant :

- la possible création d'un syndicat mixte pour la gestion de cette zone. Ce dernier pourrait associer outre les 2 com de com, le Conseil Régional de Picardie mais aussi le Conseil Général de la Somme. L'implication de ces deux structures dans un syndicat permettrait de partenaires à part entière et modifierait leur intervention financière telle qu'elle s'applique classiquement (subvention apportée sur un déficit d'opération).

- Le principe de commercialisation de la zone par un partenaire privé.

Monsieur BLEYAERT conclut cette intervention en précisant que la gestion foncière de ce dossier est achevée. Les Com de Com ont su répondre aux attentes de chaque propriétaire ou exploitant agricole (échange de terre, acquisition avec indemnités, mise en place de convention cadrée par la chambre d'agriculture...). Il explique par ailleurs qu'une démarche novatrice en matière de diagnostic archéologique permettra à la Com de Com de remettre les terrains à la disposition des agriculteurs s'il s'avérait que le diagnostic rende impossible l'aménagement de cette zone.

2/ Présentation du projet TUBESCA 2010 :

a/ Etat d'avancement :

Nicolas BLIN réalise, après avoir retracé l'historique du dossier, une présentation des avancées consenties sur les points suivants :

- Le travail technique
- Les démarches administratives
- Le montage juridique de l'opération
- La cession des terrains
- Les travaux
- Le financement de l'opération.

Il présente en outre les étapes qui restent à franchir pour concrétiser ce dossier.

Monsieur SURHOMME souhaite savoir, compte tenu des investissements récemment consentis par la Com de Com, comment il est prévu de financer ce projet. Monsieur LECLABART rappelle que les délégués communautaires se sont positionnés en septembre 2008 sur un reste à charge maximal pour la Com de Com de 1,5 M € HT. Il précise que le plan de financement tel que présenté ne fait ni apparaître les recettes liées à la cession du foncier ni celles correspondant à la revente du site actuel Tubesca. L'intégration de ces recettes laisse espérer un reste à charge pour la CCVN inférieur au 1,5 M € acté.

b/ Délibérations :

- M. LECLABART explique concernant le projet Tubesca que le 1^{er} appel d'offres a du être déclaré sans suite. Les modifications apportées au projet dans sa ventilation dépenses privées / dépenses publiques expliquent cette décision. Il précise qu'il y a lieu de faire délibérer le conseil sur cette décision.

Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 0

- Monsieur le Président indique qu'il y a également lieu de délibérer sur le montage juridique de l'opération présenté à l'occasion de l'exposé.

Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 0

3/ Service « déchets verts » :

M. VANOOTEGHEM. L rappelle les éléments importants du dossier présenté à l'occasion du conseil communautaire du 8 décembre dernier.

Après débats, il est décidé de mettre au vote à bulletin secret ce dossier suivant la question ci après : « Souhaitez vous le maintien en l'état du système de collecte des déchets verts et son financement par la TEOM comme actuellement ? »

Oui : 39 Non : 19 Blanc : 3

4/ Délibérations diverses :

Mise en sécurité des vestiges du château de Folleville : pour répondre à la demande formulée par certains délégués lors du dernier conseil, Monsieur BLIN présente l'ensemble de la démarche qui a conduit au choix par la commission d'appel d'offres de l'entreprise adjudicataire. L'analyse faite des offres par le maître d'œuvre de l'opération est présentée de manière détaillée.

Monsieur LECLABART, après avoir indiqué qu'il reviendrait devant les délégués pour faire avaliser le plan de financement définitif de cette opération, sollicite le conseil pour que ce dernier l'autorise à signer avec l'entreprise LEON NOEL le marché de travaux pour la mise en sécurité des vestiges du château de Folleville.

Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 0

Demande de subvention de l'OPSOM : Monsieur BLIN présente le projet de construction par l'OPSOM de 3 logements accessibles aux personnes à handicap. Il explique que l'OPSOM, comme la Com de Com et les communes, est en droit de solliciter sur ce projet l'aide du Département par le biais de la PACTe, et notamment de sa partie de crédits réservée à l'habitat. A cet effet, l'OPSOM sollicite 11 250 €.

Monsieur LECLABART précise qu'en cas d'épuisement de l'enveloppe « habitat » de 34 450 €, la Com de Com et les autres maîtres d'ouvrage pourront solliciter pour les mêmes dossiers (document d'urbanisme, aide au logement, ...) un dispositif relais (COMPACTe) mis en place par le conseil général de la Somme

Pour : 61 Contre : 0 Abstention : 0

Structure multi accueil – 3^{ème} série d'avenants : Monsieur LECLABART indique que le chantier de la crèche touche à sa fin. Il fait part des derniers travaux supplémentaires présentés par les entreprises et entérinés par la commission d'appel d'offres réunie en séance ce même jour.

Lot n° 8 – ELECTRICITE – CYNERGIE :	+ 2 155,60 € HT
Lot n° 9 – CHAUFFAGE - VMC – Entreprise SELLIER :	+ 1 612,80 € HT
Lot n° 10 – PLOMBERIE – Entreprise ASFB :	+ 2 060,00 € HT
Lot n° 13 – CARRELAGE - FAIENCE– Entreprise ETC :	+ 385,00 € HT
Lot n° 14 – MATERIEL CUISINE– Entreprise CUISINE SERVICES :	+ 1 205,00 € HT
Lot n° 16 – VRD– Entreprise EUROVIA :	+ 4 797,94 € HT

Le conseil, à l'unanimité des votants, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président à signer les avenants aux marchés de travaux.

5/ questions diverses :

a/ Fournitures scolaires :

Le conseil, à l'unanimité des votants, après en avoir délibéré :

- Décide de confier aux communes et à leur école le soin de gérer les commandes et la facturation des fournitures scolaires, autres matériels et transport lié aux sorties scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.